

**REGIE MUNICIPALE  
DE TELEDISTRIBUTION  
MARON**

**Conseil d'Administration  
16 novembre 2015**

Présents : Jean-Marie BUTIN, Florence AUDUREAU, Xavier CLEMENT, Edmond GARBO, Martine GARBO, Alexandre SIMON, Michel VINCK

Invité : M. VILLAUME pour les 2 premiers points

Absents avec procuration : Aldo DE ZAN à Edmond GARBO

Excusés : Jean-François DRUET, Christophe GERARD, M. ROY

---

Nous accueillons Florence AUDUREAU qui remplace Aline BERNARD

• **Evolution du réseau par Monsieur Villaume**

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion de la télévision. Actuellement, 2 normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France : le MPEG-2 et le MPEG-4. A partir du 5 avril 2016, la norme MPEG-2 sera abandonnée au profit de la norme MPEG-4, plus récente et plus performante, ce qui permettra le passage à la TNT HD.

Le passage à la TNT HD se fera en une nuit, du 4 au 5 avril 2016, sur toute la France métropolitaine.

• **Devis de M. Villaume pour travaux : 2 463 €**

Le devis chiffre une première tranche de travaux en 2015 concernant le renouvellement des transposeurs TNT en vue de garantir un traitement avec un minimum de dégradation du taux d'erreurs (BER) et d'appréhender l'arrivée de la nouvelle norme de compression MPEG4 dont sont dotés tous les multiplex TNT terrestres dès avril 2016. A l'occasion de ce changement de standard, les chaînes en format SD évolueront vers la Haute Définition.

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité

• **Cotisation annuelle de la Régie pour le nouveau logiciel Cosoluce**

Monsieur le Président explique que, par délibération du conseil municipal en date du 22 avril 2015, il a été décidé qu'à compter de 2015 la Régie Télé versera à la commune la somme de 200 € au titre de cotisation annuelle pour le logiciel de gestion informatique « Cosoluce ».

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité

• **Abonnements et branchements 2016**

Rappel : En 2015, le Conseil d'Administration avait décidé que

- le branchement serait offert aux nouveaux abonnés.

- l'abonnement serait de 74 €,
  - remboursement en juillet des 6 derniers mois pour les abonnés quittant le réseau avant le 1<sup>er</sup> juillet.
  - règlement de 40€ pour les nouveaux abonnés à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Monsieur le Président propose de reconduire ces tarifs pour 2016.

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité

- **Questions diverses**

Climatisation : Les fortes chaleurs de cet été ont provoqué quelques pannes provenant du local technique fermé et non climatisé. Monsieur Villaume propose l'achat d'une climatisation de base pour le local technique.

Avis favorable du Conseil d'Administration pour l'achat d'un climatiseur.

**Le Président,  
Edmond GARBO**